

PeC/MaF

Bruxelles, le 3 janvier 2000.
D4/EB/2

LETTRE CIRCULAIRE AUX SUCCURSALES
D'ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT RELEVANT DU DROIT
D'UN AUTRE ETAT MEMBRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE

Mesdames, Messieurs,

Concerne : reporting trimestriel - informations complémentaires à l'état périodique.

Le mémorandum du 19 octobre 1996 de la Commission bancaire et financière relatif à l'enregistrement d'une succursale en Belgique d'une entreprise d'investissement relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté européenne prévoit la communication :

- d'un état périodique (composé exclusivement d'un bilan et d'un compte de résultats);
- d'une balance-titres (pour les succursales dont l'activité en Belgique comprend l'exécution d'ordres ou la conservation de titres de clients);
- d'informations complémentaires sur les services d'investissement et les services auxiliaires qu'elles fournissent sur le territoire belge.

Pour la transmission de ces dernières, nous vous invitons dorénavant à utiliser le formulaire joint à la présente. Pour votre facilité, nous joignons également un nouvel exemplaire des états périodiques et de la balance-titres avec mention de l'euro comme devise de rapport (voir ci-après).

L'ensemble de ces documents composant le reporting trimestriel sera envoyé à la Commission pour le 25ème jour calendrier, ou en ce qui concerne le quatrième trimestre, le dernier jour du mois qui suit la date de clôture.

Enfin, nous vous rappelons qu'aux termes de la circulaire D4/EB/97/3 relative aux conséquences de l'introduction de l'euro du 6 novembre 1997, la communication des rapports financiers à dater du 1er janvier 1999 doit se faire en euro. Nous vous prions par conséquent de bien vouloir en tenir compte lors de l'établissement des prochains rapports. Eu égard aux montants qui sont rapportés, les succursales libelleront ces rapports en unités d'euro.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette lettre et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. NIESTEN,
Directeur

**Rapport trimestriel à remplir par les succursales d'entreprises d'investissement
relevant du droit d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne**

Nom :

Adresse :

--

Date du rapport :

--

(année)

--	--

(mois)

--	--

(jour)

Ces états sont à renvoyer au plus tard le 25ème jour calendrier ou, en ce qui concerne le quatrième trimestre,
le dernier jour du mois qui suit la date de clôture.

Signature(s) :

Fait à le

Nom :

Fonction :

Personne à contacter :

Tél .

ETAT PERIODIQUE

1. ACTIF		en EURO	
		3.-.....-	3.-.....-
I. Frais d'établissement	0100
II. Immobilisations incorporelles	0110
III. Immobilisations corporelles	0120
IV. Immobilisations financières	
a. Entreprises liées et entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	
1. Participations	0130
2. Créances	0140
b. Autres immobilisations financières	0150
c. Cautionnements versés en numéraire	0160
V. Créances	
a. Créances commerciales	
1. Clients privés	0170
2. Clients professionnels et contreparties	0180
3. Direction et dirigeants	0190
4. Autres créances commerciales	0200
5. Créances douteuses	0210
b. Autres créances	
1. Direction et dirigeants	0220
2. Autres créances	0230
VI. Positions	
a. Instruments financiers	0240
b. Devises et métaux précieux	0250
VII. Placements de trésorerie et valeurs disponibles	
a. Dépôts à terme	
1. Dépôts à plus d'un mois	0260
2. Dépôts à un mois au plus	0270
b. Comptes à vue, caisses	0280
c. Autres valeurs disponibles	0290
VIII. Comptes de régularisation	0300
TOTAL DE L'ACTIF	

2. PASSIF		en EURO	
		3..-.....-	3..-.....-
I. Capital	0500
II. Primes d'émission	0510
III. Plus-values de réévaluation	0520
IV. Réserves	0530
V. Bénéfice reporté (+) ou perte reportée (-)	0540
VI. Résultat à la fin de la période	0550
VII. Provisions pour risques et charges	0560
VIII. Dettes à plus d'un an	
a. Emprunts subordonnés	0570
b. Dettes financières	0580
c. Autres dettes	0590
IX. Dettes à un an au plus	
a. Dettes financières	0600
b. Dettes commerciales	
1. Clients privés	0610
2. Clients professionnels et contreparties	0620
3. Fournisseurs de biens et de services	0630
4. Autres dettes commerciales	0640
c. Dettes fiscales, sociales et salariales	0650
d. Autres dettes	
1. Direction et dirigeants	0660
2. Autres dettes	0670
X. Positions	0680
XI. Comptes de régularisation	0690
TOTAL DU PASSIF	

3. COMPTE DE RESULTATS		en EURO	
		3.-.....-	3.-.....-
I. Prestations	
a. Sur instruments financiers	
1. Courtages	1000
2. Commissions	1010
3. Résultats nets sur positions	
3.1. Résultats nets	1020
3.2. Revenus	1030
4. Droits de garde	1040
5. Autres produits	1050
b. Sur devises et métaux précieux	
1. Résultats nets sur positions	1060
2. Commissions	1070
3. Autres résultats	1080
c. Autres produits d'exploitation	1090
II. Coût des prestations	
a. Biens et services divers	1100
b. Rémunérations, charges sociales et pensions	1110
c. Amortissements et réductions de valeur	1120
d. Provisions pour risques et charges	1130
e. Autres charges d'exploitation	1140
III. Bénéfice (perte) d'exploitation	1150
IV. Produits financiers	
a. Produits des immobilisations financières	1160
b. Produits des placements de trésorerie	1170
c. Autres produits financiers	1180
V. Charges financières	
a. Charges des dettes	
1. Etablissements de crédit	1190
2. Intérêts sur dettes commerciales	1200
3. Autres charges	1210
b. Autres charges financières	1220
VI. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts	1230
VII. Résultats exceptionnels	1240
VIII. Bénéfice (perte) avant impôts	1250
IX. Impôts	1260
X. Résultat à la fin de la période	1270

COMMISSION BANCAIRE ET FINANCIERE

Contrôle prudentiel des entreprises d'investissement

LA BALANCE-TITRES (en EURO)

(à remplir uniquement par les succursales dont l'activité en Belgique comprend l'exécution d'ordres ou la conservation de titres de clients)

1. TITRES A RECEVOIR :	1. TITRES A LIVRER :
100. Opérations en bourse 110. Opérations hors bourse 120. Opérations sur le marché primaire 130. Cessions - rétrocessions 140. Prêts de titres 150. Régularisations 190.	101. Opérations en bourse 111. Opérations hors bourse 121. Opérations sur le marché primaire 131. Cessions - rétrocessions 141. Prêts de titres 151. Régularisations 191.
2. TITRES EN DEPOT :	2. TITRES EN DEPOT :
200. Comptes d'attente 210. Donnés en dépôt a. centrales de dépôts et de virements de titres b. intermédiaires et correspondants c. coffres de la société de bourse d. titres disparus e. soldes débiteurs sur comptes titres de clients f. positions propres	201. Comptes d'attente 211. Reçus en dépôt a. clients de la société de bourse a.1 clients ordinaires a.2. clients en gestion de fortune b. clients de sociétés de gestion de fortune c. titres non attribuables d. positions propres e. soldes créditeurs sur comptes titres auprès de dépositaires
3. TITRES EN GARANTIE :	3. TITRES EN GARANTIE :
300. Comptes d'attente 310. Titres donnés en garantie (dettes de la société de bourse) 320. Titres donnés en garantie (opérations en cours)	301. Comptes d'attente 311. Titres reçus en garantie (créances de la société de bourse) 321. Titres reçus en garantie (opérations en cours)
4. TOTAL GENERAL	4. TOTAL GENERAL :

COMMISSION BANCAIRE ET FINANCIERE
 Contrôle prudentiel des entreprises d'investissement

**ANNEXE AUX COMPTES TRIMESTRIELS A REMPLIR PAR LES SUCCURSALES
 D'ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT RELEVANT DU DROIT
 D'UN AUTRE ETAT MEMBRE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Succursale :

Date de rapport :

	Montants cumulés de l'exercice en cours	Montants cumulés de l'exercice précédent
en EURO		

A	PRODUITS PROVENANT DE LA PRESTATION DE SERVICES D'INVESTISSEMENT ¹		
1. a)	la réception et la transmission d'ordres		
b)	l'exécution de ces ordres pour compte de tiers		
c)	la mise en rapport de deux ou plusieurs investisseurs		
2.	la négociation pour compte propre		
3.	la gestion de fortune		
	dont : Revenus de courtages		
	Rémunération forfaitaire pour la gestion		
	Commissions de gestion comptabilisées liées aux résultats du portefeuille		
	Autres		
4. a)	la prise ferme d'émissions		
b)	le placement d'émissions		

B	PRODUITS PROVENANT DE LA PRESTATION DE SERVICES AUXILIAIRES ¹		
1.	la conservation et l'administration d'instruments financiers		
2.	la location de coffres		
3.	l'octroi de crédits		
4.	l'engineering financier		
5.	les services liés à la prise ferme d'émissions		
6.	les conseils en investissement		
7.	le service de change manuel		

C	AUTRES PRODUITS ¹		

D	VALEUR TOTALE DES ACTIFS GERES ²		

¹ La somme des produits mentionnés sous les rubriques A, B et C doit correspondre au montant indiqué sous la rubrique "1. Prestations" du compte de résultats de l'état périodique.

² En ce qui concerne l'activité de gestion de fortune, la valeur totale, à la fin du trimestre, des actifs gérés évalués selon la méthode "market to market".